

CE EHL

Procès verbal 1<sup>er</sup> juin

Absents : Gaele et Amélie

1. Ordre du jour adopté
2. PV adopté : Rémi appuyé par Nathalie

5. a) Rapport des plafonds (le point se fait au début pour pouvoir libérer notre invité)

Mandat de l'ingénieur sur les fissures et non les plafonds. Selon l'ingénieur Marc Melançon de la firme EXP, les fissures dans les murs sont causées par l'effondrement progressive normale de la poutre de béton. Il n'y a donc pas de travaux nécessaires.

3. Suivi au PV : la directrice passe en revue les points adoptés lors de la dernière réunion.
4. Service de garde : La responsable fait son rapport explique notamment la recherche de nouvelles activités et la formation offertes aux éducateurs  
Les parents souhaitent que la Fondation puisse aider les enfants dont les familles n'ont pas les moyens de participer aux activités parascolaires.
5. Conseil d'établissement.  
On revient au point 5 A sur les plafonds  
La directrice explique que les travaux pour sécuriser les plafonds sont terminés et qu'il y a aussi des travaux de plomberie à faire.

b) Budget : La directrice expose la situation de la baisse des inscriptions prévues et recommande la proposition provenant de l'équipe école de réduire les ressources en orthopédagogie pour équilibrer le budget. Le conseil constate une baisse importante des ressources et souhaite que malgré cette baisse des inscriptions, les ressources soient disponibles pour répondre aux besoins des élèves.

Budget adopté sur recommandation de Remi avec l'appui de Kelly

c) La liste des effets scolaires est adoptée sur proposition de Pauline avec l'appui de Nathalie

Le comité souhaite qu'on réutilise le plus possible le matériel (Proposition de Marie Claude appuyée de François)

d) Les documents en annexes seront signés (proposition de Kelly avec l'appui de Gabrielle)

6. Délégué au comité de parent : Rémi explique que la situation des représentants des parents au Conseil du Centre de service est un peu nébuleuse. Le problème repose notamment sur le fait que les parents qui y siègent ne sont pas couverts par une assurance comme le sont normalement les membres d'un Conseil.

7. Divers : La directrice explique que le responsable des travaux de réparation du Centre de services refuse d'expliquer quelles sont les conséquences pour l'entrepreneur responsable du fait que des tuiles du plafonds sont tombées parce que mal fixées. François va voir les options face à ce refus.

La boom aura lieu le 9 juin. Les parents doivent surveiller leurs enfants puisque les enseignants et éducateurs ne seront plus responsables.

